



Plan communal de gestion des déchets de la commune de THIBAR

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernorat de Béja Municipalité de Thibar
Décembre 2019



Plan communal de gestion des déchets de la commune de THIBAR

Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
Gouvernorat de Béja Municipalité de Thibar

Décembre 2019

La Tunisie s'est engagée pleinement sur la voie de la décentralisation; le Code des Collectivités Locales et les élections municipales de 2018 ont conféré à l'échelon municipal de nouvelles prérogatives et de nouveaux périmètres de responsabilité qui l'installent définitivement comme acteur référent de la gouvernance locale.

Ce guide de pilotage s'inscrit dans le cadre du programme IDEMA « Initiative pour une Décentralisation Efficace et des Municipalités Attractives », réalisé par CILG VNG International et financé par le Ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas. Ce document vient consigner les résultats de la démarche de renforcement de capacités de la commune de Thibar en matière de planification municipale de gestion des déchets. Il s'agit d'aiguiller la commune bénéficiaire pour l'amener à développer un plan de gestion des déchets pertinent et efficace, permettant d'améliorer le niveau des services municipaux et répondant aux attentes des citoyens.

Table des matières

1 - Introduction	6
2 – Présentation de la commune	6
3- Synthèse du diagnostic de la situation actuelle	7
3.1.Gestion des déchets en Tunisie	7
3.2.Synthèse des aspects techniques, financiers, organisationnels et de communication	9
4 - Opportunités, contraintes, forces et faiblesses	11
4.1. Opportunités	11
4.2.Contraintes	11
4.3. forces	11
4.4. Faiblesses	11
5 – Recommandations et orientations stratégiques	12
6 - Actions retenues et fiches actions développées	13
6.1. actions retenues	13
6.2. Fiches actions	13
Action A1 : Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	13
Action A2 : Construire et aménager un parc municipal	16
Action A3 : Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	18
Action A4 : Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	20
Action A5 : Organisation du service propreté et plan de formation	21
Action A6 : Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	22
Action A7 : Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	24
Action A8 : Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte	26
Action A9 : Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	28
Action A10 : Communication / sensibilisation et information	29
Action A11 : Etude sur la gestion des déchets	31
7 – Coût prévisionnel et sources de financement possibles	33
7.1. Coûts prévisionnels du PCGD	33
7.2. Sources de financement possibles	33
8. Planning de mise en œuvre du PCGD	34
9. Mise en œuvre, suivi et évaluation du PCGD	34
10. Annexes	35
10.1.Cadre financier de la chaine de gestion des déchets solides	35
10.2.Etat recapitulatif des actions	35
10.3. Liste des points noirs à éradiquer	36
10.4. Circuits de collecte proposés dans la ville	36

1- INTRODUCTION

La présente mission consiste à doter la commune de Thibar d'un plan communal de gestion des déchets - PCGD. Cela implique de rationaliser l'opération de la collecte et de transport des déchets tout en améliorant la propreté et la protection de l'environnement dans le périmètre communal. Les PCGD permettent à tous les parties prenantes, c'est-à-dire, aux structures administratives concernées et au Conseil Municipal en collaboration avec la société civile et les partenaires au développement, d'établir un programme pluriannuel des actions, adaptées aux réalités locales.

L'étude s'articule autour de 4 phases essentielles : les préalables, la phase diagnostic, l'élaboration du PCGD, après la restitution des résultats du diagnostic en novembre le présent rapport constitue le PCGD regroupant les orientations stratégiques et les fiches actions à engager en vue d'améliorer le processus de la gestion des déchets dans la commune.

2- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Concernant la création et l'organisation de la commune, deux textes essentiels sont à retenir :

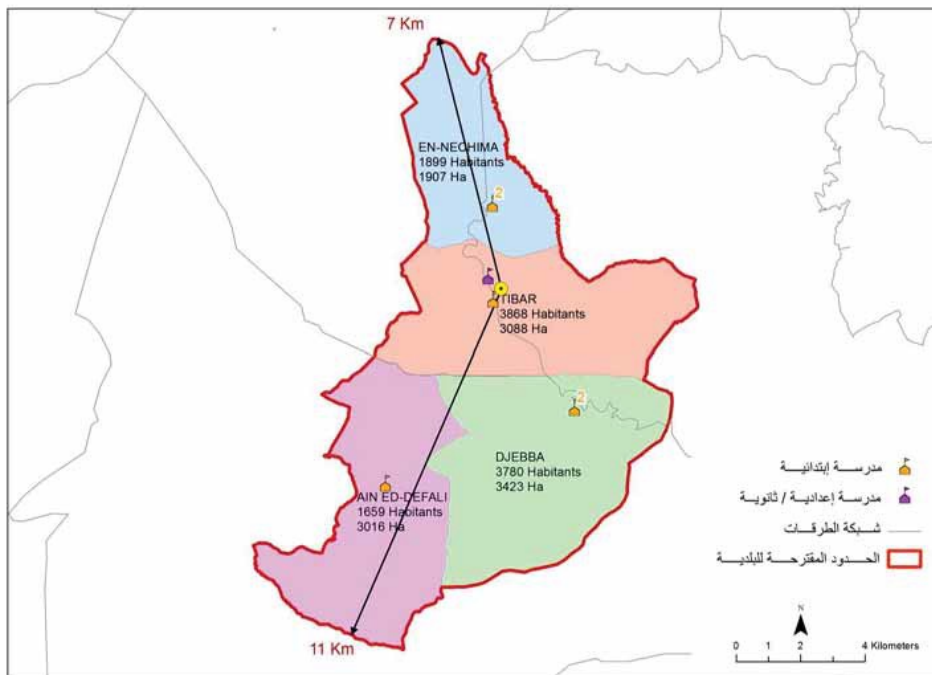
- Décret N° 1268 du 11 septembre 2015 portant création de la commune de Thibar,
- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de la délégation spéciale du 25/04/2018 relatif à l'organisation de la commune de Thibar.

La municipalité de Thibar s'étend sur un territoire de 114,33 km², la vocation essentielle de la population est l'agriculture.

La commune est composée de 4 Imadas classés selon leur milieu : Thibar, Djebba, Aïn Edefali, En Nechima.

- La ville de Thibar est située sur un plan incliné de pente assez raide (6%), sous cette pente l'eau de pluie dégrade considérablement la voirie (chaussée et trottoir),
- Réseau routier bitumé : (1) milieu urbain 25 km de routes régionales et 8 km de routes locales, (2) milieu rural 78 km,
- Thibar est dotée d'un réseau d'assainissement (taux de branchement en milieu urbain 90%, 17 km) mais il est hors service faute de station de traitement. Pendant le diagnostic nous avons constaté l'écoulement des rejets liquides tout le long de la route qui mène à Djebba, dégageant des odeurs nauséabondes, ces rejets risquent d'arriver au barrage de Djebba ce qui est de nature à polluer l'eau de barrage,
- Parc naturel : 10 ha,
- Etablissement d'éducation : 6 écoles de base, un collège et un lycée,
- Centres de soins : Un dispensaire et une pharmacie,
- Terrain destiné pour recevoir une zone industrielle encore non aménagée,

Carte: délimitation de la commune de Thibar



La population de la Municipalité de Thibar passe de 11206 habitants en 2014 (RGPH – INS) à 12045 Habitants en 2020 (sur la base d’un taux d’accroissement annuel INS de 1,21 %). La population de la ville de Thibar représente 35% de la population totale.

3- SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE

3.1. Gestion des déchets en Tunisie

Se référant à la loi cadre N° : 96 – 41 du 10 juin 1996, relative aux déchets et au contrôle de leur gestion et de leur élimination, les définitions suivantes sont données :

Déchets : toutes substances et objets dont le détenteur se défait ou a l’intention de se s’en défaire ou dont il a l’obligation de se défaire ou d’éliminer en vertu de la loi.

Déchets dangereux : les déchets dont la liste est fixée par décret selon leurs constituants et les caractéristiques des matières polluantes qu’ils contiennent.

Producteur : toute personne dont l’activité produit des déchets et toute personne qui effectue des opérations de prétraitement, de mélange ou autres entraînant une modification dans la nature des déchets ou dans leur composition.

Distributeur : L’importateur ou le distributeur de produits et de substances

Détenteur : toute personne qui tient en sa possession des déchets

Gestion : toutes les opérations relatives à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et l’élimination des déchets compris le contrôle de ces opérations et le contrôle des centres de stockage et d’élimination, des décharges et des unités de valorisation.

La loi citée décline les orientations stratégiques de la gestion des déchets en 3 axes :

- la prévention et la réduction de la production des déchets et de leur nocivité notamment en

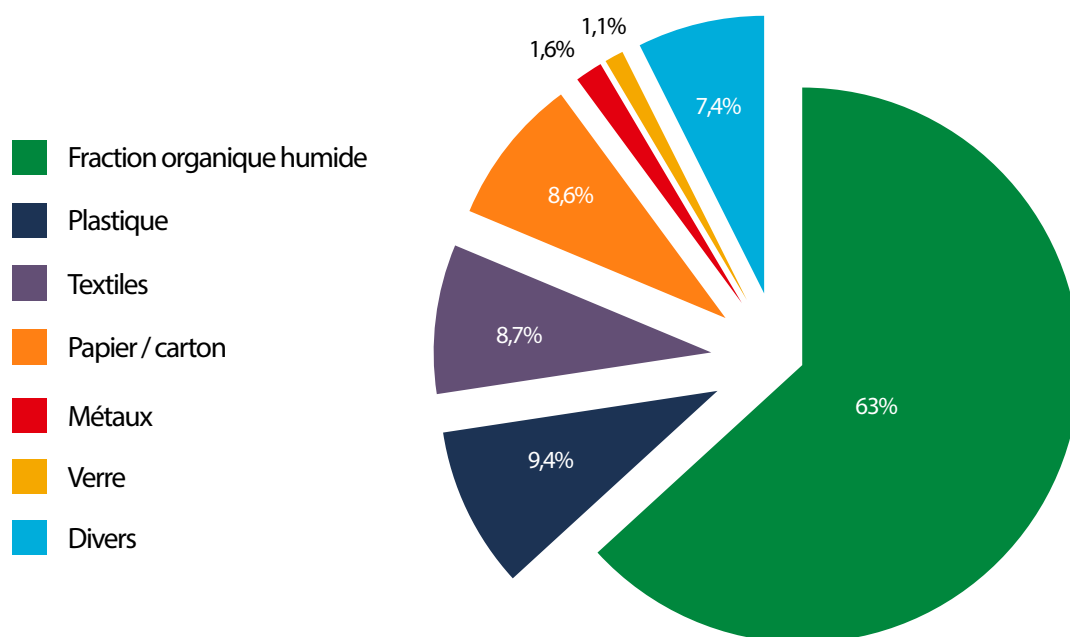
agissant au niveau de la fabrication et de la distribution des produits,

- la valorisation des déchets par la réutilisation, le recyclage et toutes autres actions visant la récupération des matériaux réutilisables et leur utilisation comme source d'énergie,
- la réservation de décharges contrôlées pour le dépôt des déchets ultimes, soit après épuisement de toutes les possibilités de valorisation,

D'autres textes en matière de gestion des déchets sont donnés dans le rapport du diagnostic.

Se référant au site de l'ANGed (novembre 2019), la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits en Tunisie sont de 2,6 millions de tonnes /an avec un taux de croissance annuel de 2,5 %. Le taux d'humidité varie de 65% à 70%. Le diagramme ci-après montre la composition des DMA :

Composition moyenne des déchets ménagers et assimilés (DMA)



Plusieurs opérateurs et acteurs publics et privés sont impliqués dans la chaîne de gestion des déchets et ce à plusieurs niveaux, ci-après les principaux :

- Au niveau planification : Le Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement
- Au niveau de la mise en application de la stratégie nationale en matière de gestion des déchets : Agence Nationale de gestion des déchets -ANGed
- Gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) : la commune est responsable de la collecte, du transport des déchets et de l'élimination, l'ANGed prend en charge le transfert et l'enfouissement des DMA quand les collectivités sont dotées d'une décharge régionale contrôlée.
- Le contrôle et l'application de la réglementation en matière de gestion des déchets : ANPE, le Ministère des Finances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Industrie et des Technologies, Ministère du Commerce et de l'Artisanat,
- Les opérateurs privés sont impliqués dans la chaîne de gestion des déchets notamment dans la collecte, la valorisation, le recyclage, le balayage, le transfert, l'exploitation des décharges publiques, extraction du biogaz issu des décharges contrôlées et traitement du lixiviat.

Concernant les aspects financiers, le tableau ci-après récapitule les différents indicateurs par type de déchets : déchets ménagers et assimilés, déchets industriels banals, déchets industriels spéciaux, déchets d'activités sanitaires à risque infectieux, déchets de démolition / déchets verts de taille:

Cadre financier de la chaîne de gestion des déchets solides					
Type de déchets	Collecte / transport		Transfert / Traitement		
	Investissement	Exploitation	Investissement	Exploitation	Commentaires
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Décharge non contrôlée
			Commune : terrain Centre transfert ANGed : toute l'infrastructure	Commune 20% ANGed 80%	Décharge non contrôlée
Déchets industriels banals (DIB)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets industriels spéciaux (DIS)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	ANGed 50% Producteur 50%	RAS
Déchets d'activités de soins (DAS -DASRI)	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets de démolition (BTP) et déchets verts	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Origines déchets inconnues
	Producteur 100%	Producteur 100%	Commune 100%	Commune 100%	Déchets pris en charge par producteur

Horizon et catégories de déchets concernés par le présent PCG

Le présent PCGD s'est fixé un horizon de 3 ans à savoir 2020, 2021 et 2022, le planning de réalisation développé dans les chapitres ci-après a été fixé sur cette base. Les catégories de déchets couvertes par le PCGD sont : les déchets ménagers (y compris les déchets animaliers), les déchets de démolition et les déchets d'activités économiques.

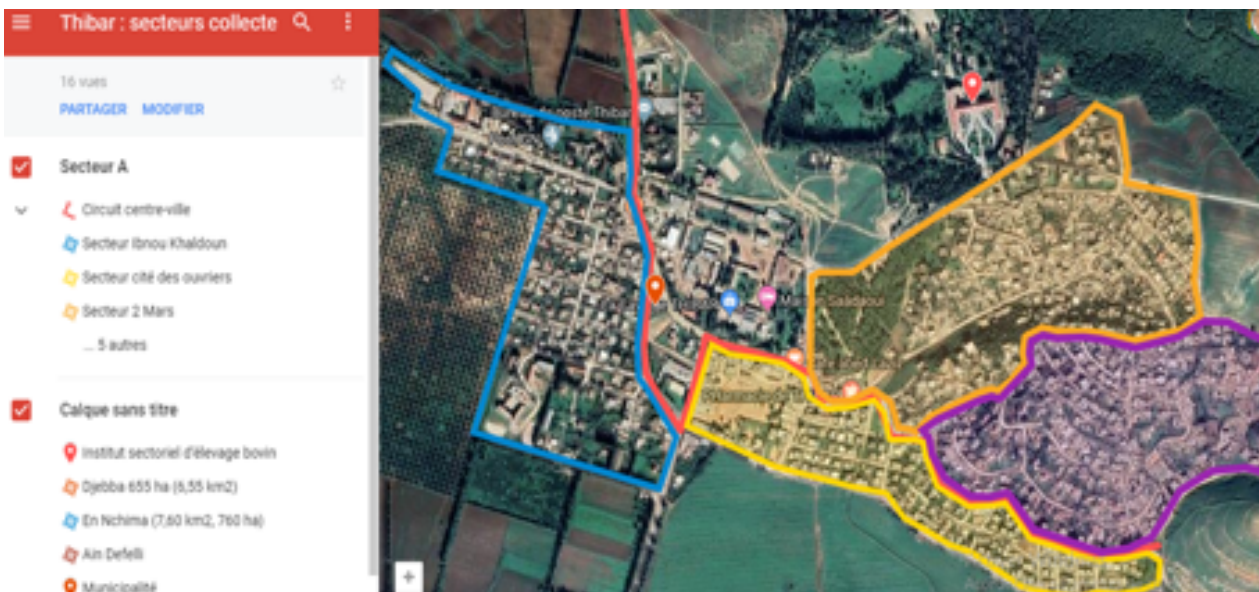
3.2.Synthèse des aspects techniques, financiers, organisationnels et de communication

- La commune est dotée d'un organigramme, les différents postes fonctionnels ne sont occupés. Le service propreté est formé d'une section propreté et environnement, section contrôle sanitaire, section espaces verts,
- La prestation de la collecte des déchets ménagers ne couvre que Thibar ville et les agglomérations de Djebba, En Nechima et Ain Defelli. Le taux de couverture ne dépasse pas 50%,
- Gisement de déchets ménagers produits est estimé à 2639 tonnes /an,
- Gisement de déchets collectés est de 1510 tonnes par an,
- Deux indicateurs clés sur les déchets ménagers à retenir : le taux de collecte dans les secteurs desservis est de 57%, le taux de desserte (taux de couverture) de la population totale de la commune ne dépasse pas 50%,
- La flotte de matériel de collecte est composée de : deux tracteurs en bon état de marche, un tracteur en panne, une remorque de 3,5 m3 et une remorque en panne,
- La pré-collecte est assurée par poubelle classique et sachets,

• **L'organisation de la collecte est faite sur la base de 8 circuits :**

- o (C1), (C2), (C3), (C4) et (C5) : collecte assurée par tracteur, 302 j/an, un chauffeur et 2 ouvriers collecte de la route principale traversant la ville par tracteur, 302 j/an, un chauffeur et 2 ouvriers,
- o (C6) Djebba collecté par tracteur, 53 j/an, un chauffeur et 2 ouvriers,
- o (C7) En Nechima collecté par tracteur 53 j/an, un chauffeur et 2 ouvriers,
- o (C8) Ain Defelli collecté par tracteur, 25 j/an, un chauffeur et 2 ouvriers.

La carte ci-après montre les différents circuits de collecte



- La décharge municipale n'est pas clôturée, non gardée, les déchets ne sont pas couverts avec dégagement de fumées, présence de Barbachas,
- Nous avons recensé avec le service technique de la commune 15 dépotoirs anarchiques (points noirs) dans la ville et à Djebba Ils sont constitués essentiellement de déchets ménagers, déchets animaliers et déchets de démolition / construction et de la ferraille,
- La commune mobilise 10 ouvriers occasionnels pour assurer le balayage essentiellement de la route principale traversant la ville, la longueur de la route balayée est de 1,640 km. L'équipe commence le travail à 8h et finie à 11h 302 jours / an, le dimanche étant un repos hebdomadaire,
- Déchets verts de taille : Ces déchets sont évacués par commune gratuitement. Les branchages et écorces sont utilisés dans les maisons pour préparer la nourriture.,
- Déchets BTP : le gisement est méconnu, ces déchets sont évacués par les citoyens vers la décharge municipale
- Il n'y a pas de parc pour pouvoir le décrire, les réparations sont faites à l'extérieur,
- Budget de fonctionnement est 1148982 TND et le budget d'investissement 394482 TND,
- Le budget de fonctionnement de la propreté pour assurer la collecte et entretenir le matériel correctement est estimé à 67240 TND /an,
- Le coût moyen de la collecte des déchets ménagers et assimilés est de 45 TND/tonnes

- Le budget de fonctionnement de la propreté passe de 67240 TND à 91465 TND et le coût unitaire passe de 45 TND /tonne à 61 TND/T, si la commune décide de titulariser 2 chauffeurs occasionnels travaillant actuellement dans les circuits. Ce coût unitaire revient à 42 TND/tonne si la commune titularise 2 chauffeurs mais augmente le volume de la remorque qui passe de 3,5 m³ à 5 m³,
- Concernant la communication : La commune détient un registre pour enregistrer les réclamations des citoyens et la société civile, pas de cellule dédiée la communication, l'agent chargé des affaires administratives, financières et sociales s'occupe aussi de la communication et assure le contact avec la société civile et le citoyen et ce dans l'attente d'une nouvelle organisation, la commune dispose d'une page Facebook très active « بلدية تيار », la commune n'a pas de site Web.

4- OPPORTUNITÉS, CONTRAINTES, FORCES ET FAIBLESSES

4.1. Opportunités

- Construction d'une décharge (ou une unité de TMB) régionale à Béja combinée avec un centre de transfert des déchets à Thibar solutionnera le problème de prolifération de déchets dans la décharge municipale actuelle,
- Le CFAD conçoit et organise de plans de formation aux agents des collectivités de toutes spécialités.

4.2. Contraintes

- Ville située sur une pente assez raide,
- Dispersion des maisons dans les zones rurales : oliveraies et les collines, rendant la collecte de déchets difficile voire impossible dans certains cas,
- Le métier de collecte est mal valorisé par la population ce qui est de nature à ne pas motiver le personnel en charge de la collecte.

4.3. forces

- Volonté de la commune (conseil et administration) pour améliorer la prestation rendue au citoyen en matière de gestion des déchets et ce malgré le manque de moyens matériels, humains, organisationnels et financiers.

4.4. Faiblesses

- Taux de desserte de la prestation de collecte de déchets (couverture) assez faible 50%, il y a un manque remarquable du moins pour desservir les centres des agglomérations rurales,
- Taux de collecte à Thibar est relativement faible (57%), 43 % de déchets ne sont pas collectés et contribuent à la création de dépotoirs anarchiques (points noirs),
- Décharge municipale actuelle est anarchique, route d'accès non aménagée, non clôturée, non gardée, déchets non couverts, dégagement de fumées et mouches,
- Absence de surveillants de chantiers sur terrains,
- Absence de contrôle des travaux de propreté sur terrain,
- Manque de matériel de collecte en nombre et capacité suffisants pour assurer la collecte correctement,
- Avoir une seule remorque en plus du 3ème tracteur qui est en panne n'arrange en rien la qualité

de la prestation de la collecte des déchets,

- La remorque de collecte a un volume assez faible (3,5 m³), pour une productivité optimale de la collecte elle doit avoir un volume > à 6 m³,
- Prolifération de dépotoirs anarchiques dans la ville les déchets sont de tous types,
- Les coûts de collecte, étant un indicateur essentiel pour la prise de décision, sont méconnus par la commune (conseil et administration),
- Absence d'une cellule de communication au sein de la commune, absence de budget dédié et de plan de communication,
- Absence d'un parc aménagé pour garer le matériel et l'entretenir.

5- RECOMMANDATIONS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les recommandations suivantes seront présentées et discutées pendant l'atelier de restitution du diagnostic dans la commune :

1. Activer le recrutement d'un secrétaire général pour la commune,
2. Trouver un foncier pour construire le siège de la commune et réserver une partie pour la construction d'un parc bien aménagé (infrastructures et bâtis) et correctement équipé pour garer le matériel et en assurer l'entretien. Elaborer et mettre en place un plan d'entretien préventif,
3. Elaborer un plan opérationnel de gestion des déchets en deux scénarios : scénario Ville et scénario rural (intégrant les agglomérations traversées par des routes bitumées). L'objectif étant double : améliorer le taux de desserte des zones rurales et le taux de collecte dans les deux zones desservies actuellement,
4. Activer le recrutement du personnel d'encadrement de la propreté (surveillant/ contrôleurs de travaux), d'un chef de parc et du personnel requis pour la collecte / transport,
5. Prévoir dans le renforcement de la flotte : achat d'un tracteur et de 2 remorques de volume 6 m³, de 30 corbeilles à papier, 5 conteneurs grillagés pour la collecte de bouteille en plastique, augmenter le volume de la remorque existante de 3,5 à 6 m³,
6. Elaborer un plan de formation destiné aux agents de la commune notamment sur la gestion des déchets (collecte / transport) et du parc / maintenance, les outils informatiques (Excel, Word),
7. Améliorer la gestion de la décharge municipale dans l'attente de la nouvelle décharge combinée avec un centre de transfert à construire par l'ANGed,
8. Elaborer un plan opérationnel d'éradication des dépotoirs / points noirs (déchets ménagers, déchets BTP). La pérennité de ce plan est conditionnée par une action de sensibilisation et de sanction des contravenants,
9. Dans le cadre de PPP (particuliers, société civile), étudier la faisabilité d'un projet de valorisation de déchets verts produits dans la ville,
10. Concevoir et mettre en place une procédure de contrôle/ suivi/ pilotage des travaux de propreté dans la commune et charger le chef de service propreté de ce rôle,
11. Concevoir une application Excel basique de suivi des circuits de collecte au niveau du parc, cet outil peut être, si le budget de la commune le permet, soutenu par un système GPS sur les véhicules de collecte. Cet outil permettra de calculer les coûts de collecte.

12. Développer l'intercommunalité avec les communes limitrophes dans un objectif d'économie d'échelle et le jumelage avec les communes étrangères dans un objectif d'appui technique et d'échange d'expériences,

13. Créer une cellule de communication au sein de la municipalité et l'étoffer d'une personne à former et d'une procédure de travail et d'un plan opérationnel annuel de communication.

6- ACTIONS RETENUES ET FICHES ACTIONS DÉVELOPPÉES

6.1. actions retenues

Se référant à l'atelier de restitution du diagnostic, des recommandations et des orientations stratégiques, les actions identifiées et retenues dans la cadre du présent PCGD sont les suivantes :

Action	Désignation de l'action
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés
A2	Construire et aménager un parc municipal
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle
A5	Organisation du service propreté et plan de formation
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage
A10	Communication/ sensibilisation et information
A11	Etudes sur la gestion des déchets (1) Caractérisation des DMA, (2) optimisation des circuits de collecte / balayage, (3) faisabilité de valorisation des déchets verts

Chaque action a fait l'objet d'un développement détaillé dans les chapitres suivants :

- Une présentation détaillée de chaque action,
- Le coût estimé de mise en œuvre du PCGD,
- Le planning de réalisation du PCGD,
- Recommandations pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

6.2. Fiches actions

Le présent chapitre développe les actions retenues par le comité de pilotage lors de l'atelier de restitution du diagnostic.

[Action A1 : Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés](#)

La base de cette action c'est améliorer le taux de collecte le taux de desserte de la prestation de la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la commune.

Matériel de collecte et de nettoyage



A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés
	1- Objectif:
	Maitriser le processus de collecte des DMA et augmenter le taux de collecte et le taux de couverture
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>Dans l'attente des études objet de l'action A11, la réalisation de cette action consiste à :</p> <p><u>1 - Réorganiser les circuits de collecte des déchets ménagers et assimilés dans la ville</u></p> <p>La réorganisation de la collecte dans la ville repose sur une collecte une collecte manuelle et consiste à diviser la ville en deux secteurs comme suit:</p> <p>> <u>le secteur 1</u> : constitué par les cités d'Olfa et 2 Mars, collecté par un tracteur de volume > 6 m3, fréquence de collecte 302 jours /an, tonnage collecté par jour < 2 tonnes, le tracteur fera 2 voyages par séance de travail. La voirie caractérisée par une pente assez raide impose l'utilisation du tracteur agricole qui est jugé bien adapté,</p> <p>> <u>le secteur 2</u> : constitué par la route principale, les cités des ouvriers et Ibnou Khaldoun, la collecte sera assurée par un camion à benne basculante de charge utile 3,5 tonnes (volume > 8 m3), fréquence de collecte 302 jours /an, tonnage à collecter < 2,5 tonnes par séance de travail, le camion fera 2 voyages.</p> <p><i>Pour ce dernier secteur : l'étude relative à l'optimisation des circuits de collecte prévue dans la fiche action A11 examinera la faisabilité de la collecte par camion à benne tasseuse (12 ou 16 m3) et conteneurs de 330 - 770 litres.</i></p>
	<p><u>2 - Améliorer la collecte dans les agglomérations rurales</u></p> <p>Le troisième secteur c'est la collecte dans les agglomérations de Djebba, En Nechima, et Ain Defelli , l'organisation sera comme suit:</p> <p>> <u>Zone de Djebba</u> : la collecte sera assurée 3 fois / semaine qui est une fois par semaine actuellement,</p> <p>> <u>Zone En Nechima</u> : la collecte sera assurée 2 fois par semaine qui est une fois / semaine actuellement,</p> <p>> <u>Zone Ain Defelli</u> : la collecte sera assurée une fois / semaine qui est une fois / 15 jours actuellement.</p>
	<p><u>3 - Améliorer le nettoyage de la ville</u></p> <p>> Une action d'amélioration du nettoyage dans la ville consiste à installer 30 corbeilles à papier dans les endroits stratégique et très fréquentés .</p>

4 - Autres recommandations :	
<ul style="list-style-type: none"> > Activer la réparation d'un tracteur agricole SAME immobilisé en attente réparation pour constituer un véhicule de réserve, > Acquérir un camion à benne basculante de CU de 3,5 tonnes et de volume > 8 m3, > Acquérir une remorque de volume > 6 m3, > Rehausser la remorque existante pour doubler son volume, > Equiper les véhicules de collecte par un système GPS, > Tous les efforts de recrutement et de renforcement de la flotte restent sans effet s'ils ne sont pas accompagnés d'un plan de communication et d'une procédure de contrôle efficace (Recrutement ou déploiement : 2 agents de police sont prévus dans l'action A6) . 	
3- Impacts attendus	
	Ville et agglomérations rurales plus propres
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, CPSCl, bailleurs de fonds, Citoyens, commerces
5- Ressources et moyens	
	Un camion à benne basculante, une remorque, 40 corbeilles à papiers (dont 10 unités pour Djebba), 100 demi-fûts
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<ul style="list-style-type: none"> > Coût prévisionnel est estimé à 95000 TND > sources de financement possibles : Commune, CPSCl, bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	L'action peut être réalisée pendant 2020 - 2021
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<ul style="list-style-type: none"> > Amélioration du taux de collecte, > Amélioration du taux de couverture de collecte, > Achat du camion à benne basculante, acquisition d'une remorque et mise en place de l'organisation proposée.
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune et le chef de service propreté

Circuits de collecte proposés



Lien d'accès à la carte : circuits de collecte proposés

<https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1rtZyhPCj9bhQi2wtWkkVEFGkHJe-V-N9&ll=36.56622697342519%2C9.075849249439216&z=13>

Action A2 : Construire et aménager un parc municipal

Le parc pièce maitresse pour l'amélioration du processus de gestion dans la ville, nécessite une action bien soutenue pour sa mise à niveau, la fiche action suivante définit la démarche à faire. Pour Thibar avant d'organiser le parc il faut commencer par acquérir un terrain et réaliser les constructions.

A2	Construire et aménager un parc municipal
1- Objectif:	
Disposer d'un parc aménagé et bien organisé et assurant son rôle correctement	
2- Définition du contenu de l'action :	
<p>La réalisation de cette action consiste à :</p> <p><u>A - Acquérir un terrain</u> : C'est l'étape la plus importante et la plus urgente pour pouvoir réaliser toutes les autres étapes,</p> <p><u>B - Aménager l'infrastructure et organiser les espaces</u> : clôturer le parc, doter le parc d'un pompe de distribution de gasoil, asphalté les zones de trafic, prévoir des bureaux, des postes d'entretien notamment: la vulcanisation, la mécanique, l'électricité autos, des locaux sociaux pour le personnel (douches, toilettes, lavabos, ...),</p> <p><u>C - Arrêter la liste minimale du personnel pour gérer correctement le parc</u> : La liste de personnel minimale pour gérer correctement le parc municipal est composé d'un chef de parc (niveau >= baccalauréat, de formation technique), un agent gestionnaire (niveau >= baccalauréat), un vulcanisateur, un ouvrier électricité autos, un mécanicien / soudeur, un ouvrier pour la vidange et le lavage, un soudeur, 3 gardiens (le gardiennage peut être sous-traité)</p>	

	<p>D - Identifier les manuels basiques de travail : organisation parc, tenue de la flotte, plan d'entretien préventif, tableau de bord (tenue et suivi des indicateurs),</p> <p>E - Doter le parc d'autres moyens : électricité, alimentation en eau potable, réseau d'eau usée, téléphone, internet, des équipements de sécurité de travail et de lutte contre les incendies, d'un Kid ordinateur (Soft : Word, Excel)</p>
3- Impacts attendus	
	Les impacts de cette action se ressentent à plusieurs niveaux: matériel propre, disponibilité de véhicule élevée, maîtrise des indicateurs de gestion (stocks, paramètres de collecte,..)
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, MALE, OTD, CFAD, CPSCL, bailleurs de fonds
5- Ressources et moyens	
	Fiches et manuel de procédure, pan d'entretien préventif, Lot d'équipements d'entretien, pompe de carburant, moyens humains,
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<p>> le coût prévisionnel total est de 111500 TND, ventilé entre budget de fonctionnement 85000 TND/an et équipements 26500 TND. Le coût de construction et d'aménagement du parc ne peut être calculé qu'après acquisition du terrain et élaboration de l'esquisse de répartition es espaces,</p> <p>> les sources de financement possibles : la Commune, OTD (terrain à affecter gratuitement), CPSCL et bailleurs de fonds</p>
7- Planning de réalisation	
	<p>> Les travaux d'infrastructure et le recrutement du personnel de parc peuvent être budgétisés sur deux années : 2020, 2021 et 2022</p> <p>> Les équipements peuvent être programmés après aménagement du parc</p>
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Deux indicateurs peuvent être retenus pour le suivi : l'avancement physique des travaux, de fourniture d'équipements et des tâches à faire
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune et le chef de service technique

Action A3 : Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)

L'éradication des points noirs recensés dans le cadre de la présente mission constitue une priorité de premier ordre pour la commune après l'évacuation des déchets ménagers, la fiche suivante récapitule la démarche à suivre.

A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)
1- Objectif:	
	Deux objectifs essentiels: - Eradiquer les dépotoirs anarchiques (points noirs) recensés - Mettre en place une procédure pour prévenir la création de points noirs
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p><u>Deux niveaux d'intervention :</u></p> <p>A - <u>Mesures d'urgence</u> : Nettoyer 15 points noirs recensés localisés sur la carte Google My Maps et récapitulés dans le rapport (PCGD). Les déchets sont des déchets ménagers à évacuer, les déchets de démolition sont à étaler sur place,</p> <p>B - <u>Plan de prévention de points noirs</u> : Après la mise en œuvre des mesures d'urgence pour éradiquer les points noirs dans la commune, il faut prendre les mesures de prévenir la création de nouveaux points noirs , la réussite de cette action est conditionnée par la mise en place des actions suivantes:</p> <p>1 - Couvrir tout le territoire communal par prestation de la collecte des DMA (milieu urbain et milieu rural), fiche action A1,</p> <p>2 - Maitriser le chaine de gestion des déchets BTP de bout en bout (conformément à la fiche action A6),</p> <p>3 - Intensifier le contrôle des infractions et sanctionner les contrevenants,</p> <p>4 - Renforcer le contrôle des infractions (police de l'environnement),</p> <p>C- <u>Destination des DMA et déchets animaliers évacués</u> : décharge municipale.</p>
3- Impacts attendus	
	Ville et milieu rural plus propre, esthétique visuelle améliorée, santé du citoyen protégée
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	La commune, le secteur privé, transporteurs privés
5- Ressources et moyens	
	Les ressources et moyens à mettre en œuvre pour mettre en œuvre la présente action sont: > Une tractopelle avec 2 camions à benne basculante pendant 5 jours pour évacuer les DMA dans tous les points noirs dans la ville et dans les zones rurales, > Ces moyens peuvent être sollicités chez le Gouvernorat, la Direction Régionale de l'Équipement, les privés ou organismes locaux
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Les frais de gasoil seront supportés par la commune

7- Planning de réalisation	
	<p>Le planning d'intervention prévisionnel peut être comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mesures d'urgence pour éradiquer les points noirs : un mois > Prévention des points noirs : le planning est lié à la mise en œuvre des actions A1 (réorganisation des circuits de collecte), A6 (Plan de gestion des déchets BTP)
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<p>Nombre de points noirs éradiqués, Nombre de nouveaux points noirs constitués liés aux actions A1, A6 et A7</p>
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	<p>Le Président de la commune et le chef de service technique</p>

Action A4 : Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle

Dans l'attente de la construction d'une unité de traitement de déchets ménagers et assimilés (décharge contrôlée, unité de TMB, incinérateur) et les centres de transfert y afférents, la commune doit continuer à utiliser la décharge municipale actuelle mais les conditions d'exploitation doivent être améliorées, pour cela, la fiche action ci-après présente les tâches à faire pour aboutir à l'objectif visé.

A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle
1- Objectif:	
	L'objectif essentiel est d'atténuer voire éliminer les nuisances issues de la décharge municipale
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p>Dans l'attente de la mise en place du projet de traitement des déchets à réaliser par l'ANGed, les conditions cadre pour améliorer les conditions d'exploitation se résument aux tâches suivantes:</p> <p>1 - <u>Aménager le site actuel</u> : étaler les déchets et les couvrir des déchets de démolition à prélever sur place, aménager l'accès et une plateforme d'exploitation (Direction Régionale d'Équipement pour mise à disposition d'une chargeuse 3 m3 + motorgrader),</p> <p>2 - <u>Affecter un agent dans la décharge</u>, sa mission consiste à organiser l'exploitation du site : Diriger les véhicules pour déverser les déchets dans les endroits prédéfinis, assurer la couverture périodiquement (un jour / 2) à l'aide d'une tractopelle, les déchets parviendront de la filière de déchets BTP dans la cadre de l'action A6, organiser le tri informel par les barbachas, interdire le brûlage des déchets,</p> <p>3 - S'assurer que les déchets BTP évacués dans la cadre de l'action A6 sont acheminés vers la décharge municipale pour couvrir les déchets ménagers,</p> <p>4 - Entretenir périodiquement (une fois chaque 20 jours) la piste qui mène vers la décharge à l'aide d'un motorgrader ou tractopelle,</p> <p>5 - Contrôler périodiquement pour s'assurer que l'exploitation est assurée correctement dans la décharge</p>
3- Impacts attendus	
	Atténuation des nuisances générées par la décharge municipale
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, Ministère de l'Équipement (DRE de Sidi Bouzid), transporteurs et entreprises qui amènent les déchets BTP
5- Ressources et moyens	
	Un agent exploitation dans la décharge, une tractopelle (un jour / 2), un motorgrader (une fois / 20 jours)
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût de l'action est estimé à 194000 TND, dont 180000 TND pour l'acquisition d'une tractopelle, 14000 TND représente la rémunération de l'agent exploitation affectée à la décharge,
7- Planning de réalisation	
	L'action est réalisable en 2020 -2021, si le budget municipal le permet
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Les indicateurs de suivi sont : le recrutement de l'agent, la couverture des déchets ménagers correctement et durablement
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune et le chef de service propreté

Action A5 : Organisation du service propreté et plan de formation

L'organisation du service propreté consiste à étoffer les postes de l'organigramme par de cadres compétents et expérimentés pour assurer correctement de rôle de la commune en matière de gestion des déchets, les compétences ne peuvent être de niveau requis sans un plan de formation et de recyclage.

A5	Organisation du service propreté et plan de formation
	1- Objectif:
	Deux objectifs essentiels: <ul style="list-style-type: none"> - Asseoir un service propreté capable de maitriser le processus de la gestion des déchets, - Assurer une prestation de propreté correcte et bien appréciée par le citoyen
	2- Définition du contenu de l'action :
	<u>La réalisation de cette action consiste à :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Recruter un surveillant pour suivre et contrôler le travail dans la ville et les zones rurales, - Titulariser le personnel de collecte occasionnel actuel progressivement (un chauffeur et 2 ouvriers par an), - Doter le personnel des équipements de sécurité , des visites médicales périodiques et des vaccins conformément à la réglementation en vigueur en matière e santé et de sécurité de travail, - le surveillant doit avoir un niveau d'éducation minimum : sixième année secondaire - Développer et réaliser de cessions de formation sur la gestion des déchets, la gestion du parc et maintenance de la flotte de matériel, calcul des coûts , tableau de bord des indicateurs de performance, calcul analytique simplifié des coûts,
	3- Impacts attendus
	Etoffer le service propreté par les ressources humaines requises et développer la compétence professionnelle des cadres de la propreté / parc
	4- Acteurs et partenaires potentiels
	La commune, le MALE, CFAD, bailleurs de fonds
	5- Ressources et moyens
	Préparer la liste de personnes ciblées et une salle de formation dans la commune (la salle de réunions)
	6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles
	Le coût prévisionnel de la présente action est estimé à 60800 TND, ventilé entre rémunération et formation comme suit: <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération annuelle estimée à 56000 TND - Formations des cadres : 4800 TND
	7- Planning de réalisation
	Le plan propose de prévoir dans le budget de la commune de recruter un technicien supérieur (Bac +3) pour le poste de chef de service propreté et un surveillant en 2020 et 2 surveillants seront recrutés en 2021.
	8- Indicateurs de suivi et d'évaluation
	Nombre de cadre et agents recrutés, cessions de formation dispensées
	9- Responsable de l'exécution et de suivi
	Le Président de la municipalité et le chef de service technique

Action A6 : Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)

Après les déchets ménagers et assimilés, ce sont les déchets de démolition et de construction qui, posent plus de problèmes aux communes, l'absence d'une organisation pour gérer cette filière est l'origine des points noirs constatés partout dans la ville. La fiche action suivante propose une organisation pour maîtriser la gestion de cette catégorie de déchets dans la ville.

A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)
1- Objectif:	
	Trois objectifs > Maîtriser le processus de gestion des déchets de démolition & de construction > Prévenir la prolifération de points noirs et améliorer, par conséquent, la propreté de la ville > Couvrir les déchets ménagers dans la décharge municipale
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p><u>La maîtrise de cette filière consiste à :</u></p> <p>A - Arrêté municipal: Elaborer un arrêté municipal, mandaté par le conseil, spécifiant la procédure à suivre pour évacuer les déchets BTP, spécifiant le rôle de chaque acteur, la destination de ces déchets, les sanctions pouvant encourir les défaillants (se référer à la réglementation en vigueur),</p> <p>B - Campagne de sensibilisation: Lancer une large campagne d'information / sensibilisation expliquant l'arrêté municipal</p> <p>C - Contrôle des infractions et exploitation de la décharge : Mettre en place deux organes essentiels dans cette chaîne de gestion : un service de contrôle des infractions (police de l'environnement et un agent au niveau de la décharge pour faciliter l'accès des véhicules transportant les déchets BTP et les orienter vers les endroits de déversement des déchets en vue de couvrir les déchets ménagers,</p> <p>D - La procédure à mettre en place est décrite comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> > la commune décide de diriger tous les déchets BTP produits dans la ville vers la décharge municipale, > Chaque producteur de déchets et chaque transporteur de ce type de déchets doit les évacuer vers la décharge municipale, la réception de ces déchets est gratuite, > La commune prend la décision d'intensifier le contrôle des infractions et sanctionner les contrevenants sur la base de la réglementation en vigueur. Pour cela et pour d'autres tâches de contrôle, la commune recrute et forme 2 agents de police de l'environnement dotés d'un véhicule de déplacement, > la commune affecte un agent d'exploitation dans la décharge avec pour mission de faciliter le versement des déchets BTP et couvrir les déchets ménagers,
3- Impacts attendus	
	Plusieurs impacts sont attendus par la mise en place de ce plan > Moins de points noirs dans la ville > Atténuation des nuisances issues des déchets ménagers dans la décharge municipale
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune (service propreté, service police de l'environnement), citoyens, entreprises de travaux, transporteurs, intervenants sur la voie publique (sonede, steg,...)

5- Ressources et moyens	
	<ul style="list-style-type: none"> > Moyens humains : police de l'environnement, agent d'exploitation dans la décharge > véhicule de contrôle mis à la disposition de la police de l'environnement > Textes réglementaires relatifs aux contraventions, notamment la loi n° 2016-30 du 5 avril 2016, modifiant et complétant la loi n° 2006-59 du 14 août 2006, relative à l'infraction aux règlements d'hygiène dans les zones relevant des collectivités locales
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût total de réalisation de la présente action est 190000 TND, ventilé entre budget annuel de fonctionnement de 30000 TND et un investissement de 160000 TND
7- Planning de réalisation	
	La présente action est réalisable sur deux années 2020 - 2021 - 2022
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Deux indicateurs de suivi et d'évaluation sont identifiés : le budget dépensé, le personnel recruté
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune et le chef de service propreté

Action A7 : Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage

L'abondance de bouteilles en plastique éparpillées partout dans la ville, l'existence du secteur informel intéressé par la collecte de ces déchets en vue leur recyclage et l'intérêt socio-économique de cette action en plus de la réduction du volume de déchets collectés par les véhicules de la commune, incite à mettre en place la fiche action suivante en vue d'améliorer les conditions de travail de ladite filière.



A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage
1- Objectif:	
	Organiser le tri et l'évacuation des bouteilles en plastique en vue de les recycler
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p><u>La réalisation de cette action consiste à:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > En partenariat avec la société civile / collecteurs informel , installer 5 cages grillagées dans des endroits stratégiques dans la ville destinées à la collecte sélective de bouteilles en plastique, > Une fois ces conteneurs sont installés, lancer une campagne de sensibilisation dédiée aux citoyens et aux piétons pour leur utilisation correctement, > Identifier une association (ou un collecteur) avec qui il faut signer une convention pour bien gérer ces conteneurs,
3- Impacts attendus	
	<ul style="list-style-type: none"> > ville plus propre > Collecte des bouteilles en plastique mieux organisée > citoyens sensibilisés sur l'importance du recyclage
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, Société civile, Citoyens, commerces, bailleurs de fonds
5- Ressources et moyens	
	<ul style="list-style-type: none"> > Convention à signer avec une association, > Campagne de sensibilisation dédiée aux citoyens et commerces
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<ul style="list-style-type: none"> > coût prévisionnel des investissements : 3500 TND > Coût de communication / sensibilisation est prévu dans l'action A10 (communication) > Sources de financement possibles : commune ou bailleurs de fonds

7- Planning de réalisation	
	Action réalisable en 2020
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	> Acquisition des cages grillagées > Réalisation de la campagne de sensibilisation > Signature de la convention avec la société civile
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la commune, le chef de service propreté

Action A8 : Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte

Le système comptable dans l'administration publique actuelle ne permet pas de faire un calcul analytique des coûts de collecte par tonne de déchets, par secteur ou par type de véhicule, la fiche action suivante a été élaborée pour répondre à cette lacune, toutefois la réussite de cet outil est conditionnée par la mise en place d'une base de données permettant de collecter et de saisir toutes les informations liées directement et indirectement à la collecte et de transport des déchets. Ceci nécessite des moyens humains, matériels, bureautique et organisationnels.

A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte
1- Objectif:	
	L'objectif de la présente action est de concevoir et mettre en place un modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des déchets ménagers et assimilés dans la commune.
2- Définition du contenu de l'action :	
	<p><u>Le constat</u> : la comptabilité publique appliquée par l'administration tunisienne ne permet pas de connaître les coûts analytiques de la collecte des déchets, lesquels coûts sont considérés comme de indicateurs clés dans la gestion.</p> <p>Devant cette situation et faute de base de données fiables, la présente fiche action a été conçue pour résoudre ce problème, la démarche à suivre est décrite comme suit:</p> <p>1 - <u>Collecter les données liées aux secteurs</u> (sectoriser le territoire communal) et circuits de collecte : affectation de véhicules, caractéristiques de véhicules affectés, consommations de gasoil (mesurer la consommation de gasoil du véhicule pour chaque circuit sortie / entrée), amplitude horaires de circuits de collecte et des temps de collecte (à mesurer sur terrain à l'aide d'un appareil Smartphone, application GPS Waypoints et Geo Trucker) , fréquence de collecte, tonnages collectés par circuit (faire le pesage de chaque véhicule), densité des déchets dans chaque véhicule (faire une campagne de caractérisation des déchets ménagers),</p> <p>2 - <u>Définir la base de données</u> : salaires moyens du personnel de collecte, statut du personnel (permanent ou occasionnel) pour chaque circuit, prix des véhicules de collecte et de conteneurs, durée d'amortissement, prix d'un litre de gasoil, charges salariales, prix d'un litre de lait, prix d'une tenue de travail, taux des frais généraux, assurance de matériel, taxe de circulation, Frais de maintenance de chaque véhicule, consommation de lubrifiants (à défaut de base de données dans la commune considérer les taux standards)</p> <p>3 - <u>Outils utilisés</u> : logiciel Excel et tableau croisé dynamique, Applications : GPS Waypoints, Geo Trucker, Google My Maps (pour cartographier les itinéraires de circuits de collecte et localiser les points de collecte),</p> <p>4 - <u>Tableau de bord des indicateurs clés de performance à suivre</u>: Ce tableau récapitule et montre les indicateurs clés de performance , notamment : le budget annuel de collecte des déchets (TND/an), le tonnage annuel collecté (tonnes /an), le coût unitaire moyen (TND/tonne), le taux de collecte (%), le taux de remplissage moyen par véhicule (%), la ventilation du coût unitaire par rubrique (rémunération, gasoil / lubrifiant, amortissement, maintenance, frais généraux, autres dépenses, ...),</p> <p>5 - <u>Modèle de calcul</u> : un modèle de calcul des coûts et du tableau de bord est donné en annexe au présent rapport.</p>

3- Impacts attendus	
	Piloter, suivre et optimiser le processus de collecte des déchets ménagers. C'est un outil d'aide à la décision mis à la disposition des services techniques / administratifs et le conseil municipal.
4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune : le président du conseil, le secrétaire général, le service propreté, le service administratif et financier,
5- Ressources et moyens	
	<p>Comme ressources et moyens, il faut disposer :</p> <ul style="list-style-type: none"> > d'un smartphone connecté sur Internet pour géolocaliser les itinéraires et les points de collecte > d'un pont bascule pour peser les déchets dans chaque véhicule (au niveau du centre de transfert), il faut récupérer le bon de pesage qui contient toutes les données à saisir dans le formulaire de la base de donnée, > D'un ordinateur pourvu d'un logiciel Excel (prévu dans l'action relative au parc A2), > un agent technique formé pour assurer la saisie, le suivi et l'analyse des données collectées et les mettre à la disposition des décideurs,
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	Le coût de la présente action est estimé à 6200 TND
7- Planning de réalisation	
	La phase formation peut être réalisée en 2020, la saisie des bons de pesage pour alimenter la base de données finale est liée à la construction d'un centre de transfert par l'ANGed dans la commune,
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	<p>Les indicateurs de suivi et d'évaluation sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Réalisation de la formation / manipulation des outils de calcul des coûts et du tableau de bord des indicateurs > Démarrage de la tâche de saisie des bons de pesage issus du centre de transfert
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le président de la Municipalité, le secrétaire général, le chef de service propreté

Action A9 : Opportunités d'intercommunalité et de jumelage

L'importance d'échange d'informations (savoir-faire), d'expériences, de bonnes pratiques et l'économie d'échelle pour gérer les déchets solides dans la ville, incite toute commune ayant mis en priorité l'amélioration de la prestation de collecte de déchets à réaliser des projets en intercommunalité avec les communes limitrophes et signer de convention de jumelage avec les communes étrangères notamment dans les pays de la communauté Européenne.

A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage
	1- Objectif:
	Identifier les opportunités d'intercommunalité et de jumelage
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p><u>La réalisation de cette action consiste à :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Identifier avec les communes limitrophes, les projets pertinents pouvant faire l'objet d'intercommunalité dans le domaine de la gestion des déchets, notamment avec Bou Salem et Béja, TébourSouk,... Notamment pour la réalisation d'un centre de transfert, une décharge de déchets BTP, valorisation des déchets verts > Chercher les opportunités de jumelage avec les communes étrangères notamment dans le pays de l'Europe, à l'instar de plusieurs communes : Tunis, Menzel Bourguiba, Bizerte, ...La FNVT peut apporter conseil dans ce domaine,
	3- Impacts attendus
	<ul style="list-style-type: none"> > Intercommunalité : Economie d'échelle pour la réalisation de projets en commun avec les communes limitrophes, > Jumelage : Appui technique, échange d'expériences et du savoir-faire dans le domaine de la gestion des déchets avec les communes étrangères,
	4- Acteurs et partenaires potentiels
	<ul style="list-style-type: none"> > Commune: Bou Salem, Béja, TébourSouk, > FNVT, bureaux de la coopération internationale en Tunisie (GIZ, VNG,),
	5- Ressources et moyens
	Comme moyens il y a : Les séminaires, les ateliers thématique, les colloques en Tunisie ou à l'étranger
	6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles
	Il n'y a aucun coût à prévoir pour cette action
	7- Planning de réalisation
	2020 - 2021
	8- Indicateurs de suivi et d'évaluation
	<ul style="list-style-type: none"> > nombre de projets réalisés en intercommunalité > nombre de conventions de jumelage signées
	9- Responsable de l'exécution et de suivi
	Le président de la Municipalité, le secrétaire général, le chef de service propreté

Action A10 : Communication / sensibilisation et information

Une de mesures d'accompagnement essentielles pour la réussite de tout système de gestion des déchets, notamment quand il est lié avec un partenaire diversifié sur plusieurs plans : social, économique et culturel, c'est la mise en place d'un plan de communication adapté aux spécificités des acteurs dans la commune. La fiche action suivante propose une démarche à suivre dans ce domaine.

A10	Communication / sensibilisation et information
1- Objectif:	
Asseoir un service de communication / sensibilisation doté d'un plan de travail	
2- Définition du contenu de l'action :	
<p>La réalisation de la présente action consiste à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - créer un service (une cellule) chargé de la communication (sensibilisation, information) et informer le public de cette décision, 2 - Désigner une personne pour assurer cette mission, 3 - Doter le service des outils de travail requis pour assurer son rôle correctement : ordinateur et logiciel correspondants, fourniture de bureau, 4 - Assurer la formulation de l'agent désigné, 5 - élaborer un plan de communication avec les acteurs potentiels dans chaque domaines et notamment les axes ci-après: <ol style="list-style-type: none"> a - une note de communication dédiée aux acteurs impliqués dans la procédure à mettre en place au sujet de la gestion des déchets BTP (Action A6), b - Une note de sensibilisation destinée aux citoyens pour organiser le tri sélectif et l'évacuation des bouteilles en plastique (action A7 : acquisition de cages grillagées) en partenariat avec les collecteurs, c - une note de communication destinée à la procédure d'évacuation et valorisation des déchets verts en partenariat avec le secteur privé dans le cadre du projet de valorisation à mettre en place après étude de faisabilité : fiche Action A11, d - un plan de sensibilisation dans les écoles dédié aux écoliers sur le compostage, le recyclage des plastiques et sur la propreté de la voie publique, e - un plan de sensibilisation des commerces dans le cadre d'une vision de changement de comportement du citoyen, f - une campagne de sensibilisation du citoyen pour l'informer des horaires de passage du camion municipal pour évacuer les déchets, éviter de jeter les déchets anarchiquement, g - Action Djebba: Mettre en place un plan de sensibilisation des habitants et des visiteurs pour préserver la zone et le circuit touristique et de santé à Djebba, 	
3- Impacts attendus	
Impliquer le citoyen dans les actions engagées par la commune pour améliorer la propreté et le cadre de vie dans la commune	

4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, citoyens, commerces, transporteurs, secteur privé, secteur informel de tri de déchets,
5- Ressources et moyens	
	Agent responsable communication, Kit ordinateur,
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	<u>Coûts</u> : Le coût prévisionnel est estimé à 3000 TND d'investissement et un budget de fonctionnement annuel de 20000 TND, <u>Sources de financement possibles</u> : commune et bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	Le planning de réalisation s'étale sur 3 ans : 2020, 2021, 2022
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	> Désignation d'un agent de communication et information du public de la création du bureau > le nombre de campagne de sensibilisation réalisées > Achat d'ordinateur
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune, le chef de service propreté

Action A11 : Etude sur la gestion des déchets

Certains domaines et maillons de la chaîne de gestion de déchets nécessitent des études affinées et poussées, pour cela la fiche action suivante donne les termes de référence (TdRs) de trois études à engager en 2020, le financement de ces études peuvent être sollicités auprès des bailleurs de fonds à l'instar des autres financements spécifiés dans les fiches actions du présent PCGD.

Les domaines d'études spécifiés dans la fiche suivante sont : caractérisation des déchets ménagers et assimilés, optimisation des circuits de collecte / balayage et valorisation des déchets verts en partenariat public privé (PPP) ou avec une association.

A11	Etude sur la gestion des déchets
	1- Objectif:
	Doter la commune de plans de gestion de déchets et d'une base de données crédibles
	2- Définition du contenu de l'action :
	<p>Trois études importantes sont recommandées à la commune pour organiser et maîtriser la gestion des déchets ménagers et assimilés:</p> <p><u>1 - Caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA)</u></p> <p>Tâches à faire il s'agit de déterminer : la composition des déchets (matières organiques, plastiques, papiers / cartons, métaux, ...), la densité moyenne , le gisement collecté (pesage des véhicules de collecte), le gisement produit (sur la base d'une enquête ménages d'un échantillon représentatif des franges de la population selon le niveau socioéconomique de chaque quartier),</p> <p><u>2 - Optimisation des circuits de collecte des DMA</u></p> <p>Cette étude consiste à tracker tous les circuits pour collecter : le parcours (km) du circuit, la distance (km) de la phase collecte, l'amplitude horaire du circuit et le temps de collecte, le nombre d'ouvriers, le nombre, l'état et l'emplacement de conteneurs, cartographier les itinéraires et les points de collecte, déterminer les indicateurs moyens de collecte par circuit. Proposer des scénarios d'optimisation des circuits de collecte dans la commune. L'étude couvrira le milieu urbain et le milieu rural. L'externalisation de la prestation collecte / balayage sera étudiée dans ce cadre, aussi bien, en milieu urbain qu'en milieu rural,</p> <p><u>3 - Valorisation des déchets verts et du verre dans le cadre du PPP(ou association)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> > Estimer les gisements ciblés par le projet dans la commune, > Identifier un partenaire privé (association) pouvant être intéressé par la prise en charge de la collecte, le transport et la valorisation de ce type de déchets dans la cadre d'un partenariat public privé (PPP), > Faire une étude de faisabilité technique, économique et acceptable socialement, > Préparer un modèle de convention à signer par les deux partie : commune -privé > Préparer le contenu de la campagne de sensibilisation des producteurs de déchets pour y adhérer
	3- Impacts attendus
	La gestion des déchets dans la commune, serait considérée comme une science et une planification

4- Acteurs et partenaires potentiels	
	Commune, CPSCl, bailleurs des fonds, privés (association)
5- Ressources et moyens	
	Mobiliser le budget estimé pour faire les études
6- Cout prévisionnel et sources de financement possibles	
	> Le coût des études identifiées est estimé à 31450 TND > Sources de financement : CPSCl, bailleurs de fonds
7- Planning de réalisation	
	Les études sont faisables en 2020
8- Indicateurs de suivi et d'évaluation	
	Nombre d'études réalisées
9- Responsable de l'exécution et de suivi	
	Le Président de la commune, le chef de service propreté

7 – COÛT PRÉVISIONNEL ET SOURCES DE FINANCEMENT POSSIBLES

7.1. Coûts prévisionnels du PCGD

Le coût prévisionnel global du PCGD est **715450 TND**, ce coût est constitué de deux chapitres comme suit:

- Un budget de fonctionnement annuel de **205000 TND**
- Un investissement estimé à **510450 TND**

Le tableau suivant présente le détail des coûts par action :

Action	Désignation de l'action	Planning de réalisation	Fonctionnement TND/an	Investissement TND/an
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	2020-2021	0	95000
A2	Construire et aménager un parc municipal	2020-2021-2022	85000	26500
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	2020-2021	0	0
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	2020-2021	14000	180000
A5	Organisation du service propreté et plan de formation	2020-2021-2022	56000	4800
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	2020-2021-2022	30000	160000
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	2020	0	3500
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA	2020-2021	0	6200
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	2020-2021	0	0
A10	Communication/ sensibilisation et information	2020-2021-2022	20000	3000
A11	Etudes sur la gestion des déchets (1) Caractérisation des DMA, (2) optimisation des circuits de collecte / balayage, (3) faisabilité de valorisation des déchets verts et du verre	2020	0	31450
Total			205000	510450

7.2. Sources de financement possibles

Le financement des actions, est selon le cas, peut être assuré par les acteurs suivants :

- La commune
- La Caisse de prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL)
- La FNVT
- L'ANGed
- Les bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération internationale

Pour faire aboutir les demandes de financement la commune doit intensifier ses contacts avec les bailleurs de fonds et les organismes nationaux.

8. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE DU PCGD

Le tableau ci-après dresse un planning de réalisation du PCGD étalé sur une période 3 années, 2020, 2021 et 2022.

Planning de mise en oeuvre du PCGD

Action		Année 2020		Année 2021		Année 2022	
Code	Désignation de l'action	S1	S2	S1	S2	S1	S2
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés						
A2	Construire et aménager un parc municipal						
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)						
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle						
A5	Organisation du service propreté et plan de formation						
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)						
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage						
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA						
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage						
A10	Communication/ sensibilisation et information						
A11	Etudes sur la gestion des déchets (1) Caractérisation des DMA, (2) optimisation des circuits de collecte / balayage, (3) faisabilité de valorisation des déchets verts et du verre						

9. MISE EN ŒUVRE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCGD

La commune doit se préparer à mettre en œuvre à partir de 2020, pour cela un comité de pilotage présidé par le Président du conseil municipal doit être constitué, des réunions de suivi de mise en œuvre des actions doivent être tenues périodiquement.

L'évaluation de l'avancement des actions est basée sur plusieurs indicateurs à savoir :

- L'avancement physique des tâches : travaux physiques, acquisition d'équipements et d'outillages, réalisation des études et des actions de communication,
- La consommation des budgets alloués à chaque action,
- Le respect du planning de réalisation
- Une enquête de satisfaction des citoyens doit être effectuée sur un échantillon de la population à déterminer selon le secteur et la population desservie par l'action en gagée,
- Une évaluation annuelle est faite à la fin de chaque année, les résultats motiveront les améliorations à faire pour atténuer les défaillances constatées.

10. ANNEXES

10.1. Cadre financier de la chaîne de gestion des déchets solides

Cadre financier de la chaîne de gestion des déchets solides					
Type de déchets	Collecte / transport		Transfert / Traitement		
	Investissement	Exploitation	Investissement	Exploitation	Commentaires
Déchets ménagers et assimilés (DMA)	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Décharge non contrôlée
			Commune : terrain Centre transfert ANGed : toute l'infrastructure	Commune 20% ANGed 80%	Décharge non contrôlée
Déchets industriels banals (DIB)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets industriels spéciaux (DIS)	Producteur 100%	Producteur 100%	ANGed 100%	ANGed 50% Producteur 50%	RAS
Déchets d'activités de soins (DAS -DASRI)	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	Producteur 100%	RAS
Déchets de démolition (BTP) et déchets verts	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Commune 100%	Origines déchets inconnues
	Producteur 100%	Producteur 100%	Commune 100%	Commune 100%	Déchets pris en charge par producteur

10.2. Etat recapitulatif des actions

Action	Désignation de l'action	Planning de réalisation	Fonctionnement TND/an	Investissement TND/an	Sources de financement
A1	Organisation du système de collecte des déchets ménagers et assimilés	2020-2021	0	95000	Commune, CPSC, Bailleurs de fonds
A2	Construire et aménager un parc municipal	2020-2021-2022	85000	26500	Commune, OTD (terrain), CPSC, Bailleurs de fonds
A3	Plan d'éradication des dépotoirs anarchiques (points noirs)	2020-2021	0	0	Commune, Gouvernorat, Direction Régionale de l'Equieement (mise à dispoition d'engins)
A4	Amélioration de l'exploitation de la décharge municipale actuelle	2020-2021	14000	180000	Commune, Direction Régionale de l'Equieement (mise à dispoition d'une chargeuse)
A5	Organisation du service propreté et plan de formation	2020-2021-2022	56000	4800	Rémunération: Budget de la commune Formation : Bailleurs de fonds
A6	Plan de gestion des déchets de démolition / construction (BTP)	2020-2021-2022	30000	160000	Commune, CPSC
A7	Tri sélectif des bouteilles en plastique en vue de leur recyclage	2020	0	3500	Commune / bailleurs de fonds
A8	Modèle de calcul analytique simplifié des coûts de collecte des DMA	2020-2021	0	6200	Commune / bailleurs de fonds
A9	Opportunités d'intercommunalité et de jumelage	2020-2021	0	0	Commune, FNVT (Conseil et échange d'informations)
A10	Communication/ sensibilisation et information	2020-2021-2022	20000	3000	Commune / bailleurs de fonds
A11	Etudes sur la gestion des déchets (1) Caractérisation des DMA, (2) optimisation des circuits de collecte / balayage, (3) faisabilité de valorisation des déchets verts et du verre	2020	0	31450	CPSC, Bailleurs de fonds
Total			205000	510450	

10.3. Liste des points noirs à éradiquer

N/O	Latitude	Longitude	Nom	Description
1	36.51739	9.1157	Décharge municipale Thibar	DMA
2	36.52406	9.10745	Parcours de santé	DMA
3	36.52479	9.11369	Route Aroussa	DMA
4	36.52091	9.10456	Souk hebdomadaire	DMA
5	36.52005	9.10651	Hay Ettijari	DMA + DV
6	36.49292	9.10528	Djebba 1 (zebbouzet)	DMA
7	36.47404	9.09449	Houamdia	DMA
8	36.50328	9.09558	Pont Boukhelfa route Djebba 2	DMA
9	36.52353	9.09863	Ibnou Khaldoun zitoun Sidi Khalifa	DMA
10	36.49684	9.09961	Khirwaa 1 (2 points)	DMA
11	36.49674	9.09824	Khirwaa 2	DMA
12	36.48644	9.07529	Pont Elbdawa	DMA + déchets animaliers
13	36.47742	9.10024	Oued Segfaya	DMA
14	36.46865	9.08863	Oued Laglet	DMA
15	36.47173	9.101141	Ain Enhas	DMA

10.4. Circuits de collecte proposés dans la ville



IDEMA●

INITIATIVE POUR UNE DÉCENTRALISATION
EFFICIENTE ET DES MUNICIPALITÉS ATTRACTIVES

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242
Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org